



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/228
S/18811
16 avril 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Points 61, 63, 70 et 74 de la
liste préliminaire*
REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET
LE DEVELOPPEMENT
SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE
SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 14 avril 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une proposition des
Etats parties au Traité de Varsovie aux Etats membres de l'OTAN sur la question
d'un moratoire de l'accroissement des dépenses militaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document
de l'Assemblée générale, au titre des points 61, 63, 70 et 74 de la liste
préliminaire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) A. BELONOGOV

* A/42/50 et Corr.1

ANNEXE

Proposition des Etats parties au Traité de Varsovie aux
Etats membres de l'OTAN sur la question d'un moratoire
à l'accroissement des dépenses militaires

1. Les Etats parties au Traité de Varsovie se prononcent fermement et systématiquement pour une action résolue et des mesures efficaces visant à arrêter la course aux armements, à réaliser un désarmement réel et à écarter le danger de guerre. Ils souhaitent que l'on aborde le problème du désarmement dans une perspective globale de façon que l'élimination des armes nucléaires et des autres moyens de destruction massive soit accompagnée d'une réduction des forces armées et des armements classiques, avec une réduction correspondante des dépenses militaires.

Les dépenses militaires continuent à s'accroître rapidement. Elles stimulent la course aux armements, ce qui a des conséquences extrêmement dangereuses pour la paix et la sécurité internationales, elles imposent une lourde charge aux peuples de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique, et entravent le progrès économique et social. Profondément préoccupés par tout cela, les Etats parties au Traité de Varsovie estiment que la réduction des dépenses militaires, surtout par les Etats dotés d'armes nucléaires, mais aussi par ceux qui possèdent un potentiel de guerre important, contribuerait efficacement à freiner la course aux armements et à favoriser le désarmement. Les ressources ainsi libérées devraient être utilisées pour répondre aux besoins du développement économique et social, notamment des pays en développement.

2. Se fondant sur ces considérations, les Etats parties au Traité de Varsovie ont, dans la déclaration politique adoptée le 5 janvier 1983 lors de la réunion du Comité consultatif politique tenue à Prague, proposé d'amorcer sans délai des négociations entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'OTAN dans le but de convenir concrètement de ne pas accroître leurs dépenses militaires, puis de les réduire en pourcentage ou en termes absolus. Cette initiative a été confirmée et s'est matérialisée le 28 juin 1983 par la rencontre qui a eu lieu à Moscou entre les principaux dirigeants du parti et de l'Etat de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République démocratique allemande, de la République populaire de Pologne, de la République socialiste de Roumanie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République socialiste tchécoslovaque, qui ont de nouveau lancé un appel aux Etats membres de l'OTAN pour leur demander d'engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur le non-accroissement, à partir du 1er janvier 1984, des dépenses militaires et sur des mesures concrètes visant à parvenir ultérieurement à une réduction mutuelle effective de ces dépenses.

Le 5 mars 1984, les Etats parties au Traité de Varsovie ont présenté aux Etats membres de l'OTAN une proposition visant à engager sans délai des négociations directes sur la question du non-accroissement et de la réduction des dépenses militaires. En formulant cette proposition, ils indiquaient des mesures susceptibles de permettre le règlement de cette question.

Dans la déclaration que le Comité consultatif politique a adoptée le 24 octobre 1985 à Sofia, les Etats parties au Traité de Varsovie ont de nouveau présenté leur proposition d'entamer des négociations directes avec les Etats membres de l'OTAN au sujet du non-accroissement et de la réduction des dépenses militaires.

3. Le 11 juin 1986, dans le programme de réduction des forces armées et des armements classiques en Europe, que la réunion du Comité consultatif politique tenue à Budapest a proposé aux Etats membres de l'OTAN et à tous les pays européens, les Etats parties au Traité de Varsovie ont préconisé que l'adoption de mesures concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire et la réduction des forces armées et des armements classiques soient suivies de réductions appropriées des dépenses militaires des Etats. Les ressources qui seraient ainsi libérées ne devraient pas être affectées à la création de nouveaux types d'armes ni à d'autres fins militaires, mais être utilisées pour répondre aux besoins du développement économique et social.

4. S'en tenant à leur position de principe vis-à-vis du problème du désarmement, les Etats parties au Traité de Varsovie lancent un appel aux Etats membres de l'OTAN pour qu'ils déclarent, sur la base de la réciprocité, un moratoire de l'accroissement des dépenses militaires des Etats des deux alliances pour une période d'un ou deux ans.

Une mesure de cette nature favoriserait l'ouverture de négociations concrètes sur la question de la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe et créerait les conditions indispensables pour procéder ultérieurement à une réduction effective des dépenses militaires des Etats membres des deux alliances politico-militaires. Elle permettrait de renforcer la confiance entre les Etats, et d'améliorer la situation politique et économique dans le monde.

Les Etats parties au Traité de Varsovie expriment l'espoir que les Etats membres de l'OTAN répondront dès que possible à cette proposition.
